



SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU
Bureau de Coordination Provinciale
GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE MINES ET HYDROCARBURES
B.P : 43 Bukavu
Tél. : +243997756703 / +243821910974
E-Mail : gttmines.sk@gmail.com
République Démocratique du Congo

DECLARATION N° 007/GTTM/2021 EN RAPPORT AVEC LES AGISSEMENTS INTERPELLATEURS DU NOUVEAU MINISTRE PROVINCIAL DES MINES, RESSOURCES HYDRAULIQUES ET HYDROCARBURES DU SUD-KIVU.

Au cours de leur réunion ordinaire du 01^{er} Octobre 2021 tenue au Bureau de Coordination de la Société civile du Sud-Kivu, en marge de l'évaluation de la situation relative à l'exploitation minière illicite dans le Territoire de MWENGA, les Organisations membres du Groupe de Travail Thématique Mines et Hydrocarbures (GTTM) de la Société civile du Sud-Kivu ont tenu à faire le point sur les agissements interpellateurs de l'actuel Ministre provincial en charge des mines, ressources hydrauliques et hydrocarbures du Sud-Kivu, qui sont de nature à conduire à la rupture de toute collaboration.

En effet, depuis sa récente nomination à la tête de ce Ministère, qu'il chapeautait encore bien avant de l'avoir quitté à la suite des reproches de la même nature, il s'est illustré par des actes, faits et propos visant à monter la Société civile du Sud-Kivu contre le Gouvernement provincial dont il est pourtant membre, notamment s'agissant de ce qui suit :

1. Dans sa lettre N° Réf. : 517/CAB/MINI-PRO/MHH/SK/2021 du 01^{er} Septembre 2021 adressée à Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Sud-Kivu, il a fait la demande d'affectation au Ministère en charge des Mines de la Jeep Land Cruiser qui, selon lui, appartiendrait à l'Administration des mines, oubliant que ledit véhicule, acheté par les fonds du Basket fund (non pas du Ministère des mines) et affecté à la Coordination technique du Comité Provincial de Suivi des activités minières au Sud-Kivu (CPS/SK), n'a jamais fait partie du patrimoine de son Ministère et que son utilisation ou affectation à toute autre fin que celle du CPS/SK doit être préalablement décidée par la plénière de ce dernier ;
2. Dans sa Correspondance N/Réf : N°MINES/354.7/403/SK/2021 du 13 Septembre 2021, sur instruction du Ministre Provincial en charge des Mines, le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie avait signé l'affectation d'un nouveau Chef d'Antenne minière de Numbi, en violation de l'interdiction formelle du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat et du Secrétaire Général aux mines d'opérer des mouvements (nominations et affectations) du personnel administratif au sein de l'Administration des mines sur toute l'étendue du Territoire national, une décision saluée par toute la population, en vue de mettre fin au clientélisme dans la fonction publique, mais le Ministre Provincial en charge des mines a décidé de saper pour des raisons que lui seul connaît ;



SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU
Bureau de Coordination Provinciale
GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE MINES ET HYDROCARBURES
B.P : 43 Bukavu
Tél. : +243997756703 / +243821910974
E-Mail : gttmines.sk@gmail.com
République Démocratique du Congo

3. Dans sa Déclaration du 04 Septembre 2021 faisant suite à l'exploitation minière illégale dans le Territoire de MWENGA, exprimant son soutien à la décision du Gouverneur de Province suspendant six des sociétés minières travaillant dans l'irrégularité dans cette partie de la Province et à la suite des révélations contenues dans le reportage du Journaliste et Chroniqueur de la Radio France Internationale Monsieur Alain FOKA, la Société civile du Sud-Kivu avait recommandé au Gouverneur de Province d'ordonner la suspension préventive et l'ouverture des actions disciplinaires, voire judiciaires, à charge de toutes les personnes citées à tort ou à raison, afin d'établir les responsabilités et d'éclairer la lanterne de l'opinion publique sur les complicités de ce pillage des ressources minières en province. Pendant qu'elle demeure toujours en attente de la matérialisation de cette recommandation, la Société civile du Sud-Kivu est au désarroi de constater que le Ministre provincial en charge des Mines avait plutôt décidé, à travers son Arrêté ministériel provincial N° 07/CAB/MINI-PRO/MRH/SK/2021 du 29 Septembre 2021, de passer outre, en procédant à la nomination, parmi les membres du personnel politique et administratif de son Cabinet, de l'une des personnes citées dans les graves magouilles du pillage des ressources minières et de la violation massive des droits de l'homme et de l'environnement en Territoire de MWENGA par lesdites Sociétés minières à capitaux chinois ;
4. Les Organisations membres du GTTM dénoncent ce qu'elles qualifient de propos désobligeants et diffamatoires tenus à l'encontre de certains acteurs de la Société civile par le Ministre en charge des Mines devant de nombreux témoins, parmi lesquels des partenaires techniques et financiers, les qualifiant de voleurs et/ou de détournateurs de fonds à l'occasion de l'achat de la Jeep du CPS/SK au courant de l'année 2017. Il en est de même de faux bruits qu'il ne cesse de propager à ce sujet, dans l'intention de nuire à leur réputation.
- Face à cela, les Organisations membres du GTTM et les acteurs de la Société civile concernés se réservent le droit de saisir les instances judiciaires compétentes en vue d'en réclamer justice et réparation, si jamais ces diffamations et faux bruits continuaient à être tenus et propagés.

Au regard de ce qui précède, les Organisations membres du Groupe de Travail Thématique Mines et Hydrocarbures (GTTM) de la Société civile du Sud-Kivu recommandent A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Sud-Kivu :

- De réserver une fin de non-recevoir à la demande d'affectation du véhicule du CPS/SK lui adressée par le Ministre en charge des mines dans sa lettre N° Réf. : 517/CAB/MINI-PRO/MHH/SK/2021 du 01^{er} Septembre 2021, car ne faisant pas partie du patrimoine de l'administration des mines.



SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU
Bureau de Coordination Provinciale
GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE MINES ET HYDROCARBURES
B.P : 43 Bukavu
Tél. : +243997756703 / +243821910974
E-Mail : gttmines.sk@gmail.com
République Démocratique du Congo

- ⑥ D'instruire le Ministre provincial des Mines à s'interdire de politiser l'Administration des Mines en province, pourtant placée sous la tutelle du Ministre national des Mines et le contrôle administratif du Secrétaire Général aux Mines, en évitant de donner des injonctions de nature à décider des affectations et mouvements du personnel administratif de la Division, en violation des interdictions de la Présidence de la République et du Secrétariat Général aux Mines ;
- ⑦ D'instruire le Ministre provincial en charge des Mines à rapporter son Arrêté ministériel provincial N° 07/CAB/MINI-PRO/MRH/SK/2021 du 29 Septembre 2021, en vue de répondre aux attentes de la population relative à la suspension préventive de toutes les personnes citées à tort ou raison comme étant complices des sociétés minières suspendues et d'ouvrir des actions disciplinaires à leur charge ;
- ⑧ D'inviter le Ministre provincial en charge des mines, en tant que membre de son Gouvernement, au professionnalisme et au respect de ses partenaires de la Société civile impliqués dans la gouvernance minière, pour une meilleure collaboration au sein comme en dehors du Comité provincial de Suivi des activités minières au Sud-Kivu (CPS/SK) et à la cessation des propos diffamatoires et faux bruits qu'il tient et propage contre eux, à défaut de quoi les Organisations membres du Groupe de Travail Thématique Mines et Hydrocarbures (GTTM) de la Société civile du Sud-Kivu prendront leur responsabilité en se désengageant, dans un bref délai, de tout processus impliquant le Gouvernement provincial du Sud-Kivu dans toutes les questions relatives à la gouvernance des ressources extractives.

Fait à Bukavu, le ..05.. Octobre 2021.

Pour le GTTM de la Société civile du Sud-Kivu,

Les Signataires

N°	NOMS ET POSTNOMS	ORGANISATIONS	COORDONNEES	SIGNATURES
1.	Leonce LUMVI	SYDHE	0997740869	
2.	Augustin AKILIMANI	IGE	0971969780	
3.	SAMY JEAN TAKIMBULA	BCSC SK ONG PPJ	09996170666 08537916489	



SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU
Bureau de Coordination Provinciale
GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE MINES ET HYDROCARBURES
B.P : 43 Bukavu
Tél. : +243997756703 / +243821910974
E-Mail : gttmines.sk@gmail.com
République Démocratique du Congo

4.	Vendieen RUBONEKA	BATI	0992290210	
5.	Benjamin BISITWA CIBAYE	CRESA	0852361550	
6.	ELVIS MUPENGA	COJESKI-RDC	0995736118	
7.	Blaise BUBALA	ACASHOSTA	0975037727	
8.	RIZIKI Justin	DANHERN-ashirroc	0990609148	
9.	STEEVE CABWINE	BEST	0976043608	
10.	Tibére KAJEMBA BUNIA	OSP	0853599884 0884610623	
11.	Bienvenu MULUMWA	APRODEPEN	0995737476	
12.	ZOKO Sylvie	SOFIDI	0990449941	
13.	Bonvnu ABELI	Max Impact	0971438284	
14.	REHEMA ALIMASI GISELE	CENDEP	0976197030	
15.	Séraphin MUSTACILOVINA SERONIPI	SERONIPI	09159234472	
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				

Pour tout contact :

⊕ Adrien ZAWADI, Président du Bureau de Coordination de la Société civile :
+243 998 673 685 // zawadri@gmail.com

⊕ Viviane SEBAHIRE, Team Leader Adjointe du GTTM
+243 992 542 754 // vivimars2004@yahoo.fr